

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

**COMMUNE
DE
MARSAC-SUR-DON****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 22 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de MARSAC-SUR-DON s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Géraldine PINSON LERAY, Maire de MARSAC-SUR-DON.

DATE DE CONVOCATION : 15/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 19
PRÉSENTS : 17
REPRESENTÉS : 2
ABSENTS : 0
VOTANTS : 19

PRÉSENTS : Mme PINSON LERAY Géraldine, Maire, M. POUPARD Dominique, Mme CLAVIER Hélène, M. Baptiste GRATON, Mme MARTIN Claudia, M. LUCAS David, M. CROCHARD Daniel, M. AMOSSÉ David, Mme HATON Christèle, Mme MATHELIER MONNIER Rozane, Mme PERRIGAUD Véronique, M. PROVOST Dominique, Mme ROMÉ Lise, Mme SALMON Karen, Mme TESSIER Brigitte, M. TISSOT Yves.

REPRÉSENTÉS : M. DEFEBVRE Alexandre (*pouvoir à M. POUPARD Dominique*), M. GAIGEARD Dominique (*pouvoir à Mme PINSON-LERAY Géraldine*),

ABSENTS :

ARRIVEE TARDIVE : Mme TEMPLÉ Noémie est arrivée à vingt heures quatre minutes et a pris part à l'ensemble des délibérations

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. TISSOT Yves

2026_33 – Vote du budget primitif 2026 – Budget Principal

Vu les articles L. 2311-11 et suivants du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation des dépenses et recettes de l'année, est voté avant le 30 avril de l'année en cours puis transmis au contrôle de légalité.

Après avoir entendu et débattu du budget principal de l'ordonnateur pour l'exercice 2026, et avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ADOpte** le budget, après présentation et un vote par chapitre budgétaire,
- **AUTORISE** le Maire, pour le budget principal, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - o Fonctionnement : 7,5 %,
 - o Investissement : 7,5 %.

.../...

Budget principal – Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre	Budget 2026
Total 011 - Charges à caractère général	476 200,00 €
Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés	479 808,00 €
Total 014 - Atténuations de produits	1 000,00 €
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 800,00 €
Total 65 - Autres charges de gestion courante	336 214,00 €
Total 66 - Charges financières	13 654,00 €
Total 68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00 €
Total général	1 316 676,00 €

Budget principal – Section de fonctionnement - Recettes

Chapitre	Budget 2026
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	146 000,00 €
Total 013 - Atténuations de charges	5 000,00 €
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 000,00 €
Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 500,00 €
Total 73 - Impôts et taxes	160 000,00 €
Total 731 - Fiscalité locale	490 000,00 €
Total 74 - Dotations, subventions et participations	477 176,00 €
Total 75 - Autres produits de gestion courante	26 000,00 €
Total général	1 316 676,00 €

Budget principal – Section d'investissement - Dépenses

Chapitre	Budget 2026
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 000,00 €
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	122 235,88 €
Total 20 - Immobilisations incorporelles	10 536,00 €
Total 204 - Subventions d'équipement versées	20 000,00 €
Total 21 - Immobilisations corporelles	265 746,49 €
Total 23 - Immobilisations en cours	149 789,60 €
Total général	575 307,97 €

Budget principal – Section d'investissement - Recettes

Chapitre	Budget 2026
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	275 664,97 €
Total 040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 800,00 €
Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves	146 128,00 €
Total 13 - Subventions d'investissement	143 715,00 €
Total général	575 307,97 €

Vote
Nombre de voix exprimé :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Extrait certifié conforme,
Fait à MARSAC-SUR-DON, le 27 avril 2026

Le Maire,
Géraldine PINSON LERAY



Le Secrétaire de séance,
Yves TISSOT



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

Certifié exécutoire par le Maire, sous sa responsabilité, compte tenu de :

- la publication sur le site Internet de la Ville de Marsac-sur-Don le **29 AVR. 2026**
- la transmission au contrôle de légalité le **29 AVR. 2026**